

# République Française - Département du Cantal

## Arrondissement de Saint-Flour

### VILLE D'ALLANCHE



### ALLANCHE - Commune

Séance du mardi 11 juin 2024

**Membres en exercice**  
: 14

Date de la convocation: 05 juin 2024

**Présents** : 10 *onze juin deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

**Votants**: 12

**Présents** : Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, Patrick MERAL, ALAIN GRIFFE, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER

**Pour** :12

DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

**Contre** : 0

**Représentés**: Claudine HOUSELLE représentée par JENNIFER DEVÈZE, JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

**Abstention** : 0

**Excusés**: Jean-Paul DUMAS, THIERRY MARSILHAC

**Secrétaire de séance**: Présents non votants :  
AUDREY  
BLANQUET

Absents:

---

### Objet: Vente publique de la parcelle cadastrée section YN n°18 sise à Romaniargues - choix de l'acquéreur - DE\_068\_2024

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°DE\_022\_2024 en date du 11 mars 2024, l'assemblée s'est prononcée favorablement sur la mise en vente publique de la parcelle cadastrée section YN n°18 sise à Romaniargues.

Il précise que plusieurs offres ont été reçues en mairie émanant de trois administrés.

Une première offre a été présentée sans prix. Il faut en conclure que l'offre de l'administré n'est pas recevable.

Une seconde offre a été présentée au prix de 6 € / m<sup>2</sup>.

Enfin, une troisième offre au prix de 7 € / m<sup>2</sup> a été proposée.

Monsieur le Maire précise que la dernière offre semble être celle de l'administré n°1.

Date de transmission de l'acte: 19/06/2024

Date de réception de l'AR: 19/06/2024

015-211500012-DE\_068\_2024-DE  
A G E D I



Il propose à l'assemblée d'accorder à l'administré concerné la propriété de ladite parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **PROCLAME** l'offre la mieux disante comme étant celle proposée à 7 € / m<sup>2</sup> soit un total de 917,00 € et de l'attribuer à Monsieur et Madame CLEVER.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de procéder à la vente de ladite parcelle et à signer tout acte y afférent ;
- **RAPPELLE** que les frais notariés et de géomètre-expert seront à la charge de l'acquéreur ;
- **DIT** qu'un courrier de réponse sera envoyé à chaque administré ayant présenté une offre.

**Pour extrait conforme au registre des délibérations,**  
**Le Maire,**  
**Philippe ROSSEEL**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture  
et de sa publication

**Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture**

le : 19 JUIN 2024

publié le : 19 JUIN 2024



Date de transmission de l'acte: 19/06/2024

Date de réception de l'AR: 19/06/2024

015-211500012-DE\_068\_2024-DE  
A G E D I